

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE
RIORGES**

N° DCM_2021_65

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**CONVENTION APPROBATION
D'AVENANTS A PASSER
DANS LE CADRE DES
REPORTS D'EXPOSITIONS
PREVUES EN PARTENARIAT
AVEC LA VILLE**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **20 mai 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 12 mai 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 mai 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 31 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absentes avec excuses : Valérie MACHON, Caroline PAIRE, conseillères municipales.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Richard MOUSSÉ.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Caroline PAIRE	Véronique MOUILLER Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20210520-DCM_2021_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2021

Affichage : 21/05/2021

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

APPROBATION D'AVENANTS A PASSER DANS LE CADRE DES REPORTS D'EXPOSITIONS PREVUES EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

La ville, sensible aux talents locaux, organise dans le cadre de sa saison culturelle au château de Beaulieu, et en parallèle de la location des salles, des expositions dont elle est partenaire.

Deux expositions, pour lesquelles le Conseil Municipal avait délibéré, étaient prévues en 2020 et ont dû être reportées suite à la prolongation de mesures liées à la crise sanitaire n'autorisant pas les Etablissements Recevant du Public à rouvrir.

Il s'agissait des expositions de :

- Aurélien Durier et Ghislain Declas initialement prévue du 25 avril au 3 mai 2020, reportée une première fois du 30 janvier au 7 février 2021 ;
- L'APArt, initialement prévue du 5 au 20 décembre 2020.

Il a été décidé de reporter ces deux expositions au cours de l'automne 2021 :

- Exposition Aurélien Durier et Ghislain Declas : du 16 au 24 octobre 2021 ;
- L'APArt : du 4 au 19 décembre 2021.

Afin de formaliser ces reports, des avenants indiquant les nouvelles dates, doivent être signés entre les différentes parties.

Les modalités des partenariats restent par ailleurs inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

1. approuve les avenants à passer avec chacun des artistes, définissant les modalités de mise à disposition des salles du Château de Beaulieu, dans le cadre de l'exposition d'œuvres. ;
2. autorise le maire à les signer.
3. Autorise le maire à signer tout nouvel avenant éventuel en cas de nouveau report lié à la crise sanitaire.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 21 mai 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN